



Taxe d'apprentissage

Ensemble,
contribuons à créer le futur !

Faculté des sciences et des techniques Nantes Université

Formation | Recherche & Innovation | Vie de campus

Notre ambition à la Faculté des sciences et des techniques de Nantes est de répondre aux enjeux actuels et à venir de la société, grâce à une recherche scientifique innovante et une offre de formation de qualité.

Notre implication dans de multiples partenariats institutionnels et industriels nous permet de déployer un effort de recherche reconnu au plus haut niveau.

Nos diplômés acquièrent les connaissances et les compétences professionnelles rapidement opérationnelles dans votre entreprise.

La Faculté des sciences et des techniques de Nantes Université et ses formations sont éligibles au versement de la Taxe d'Apprentissage !



Physique
Électronique
Génie Civil



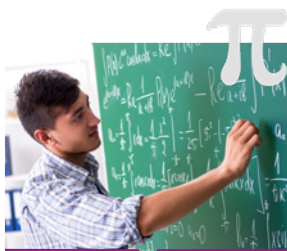
Géosciences
Environnement



Chimie
Ingénierie
chimique et
biologique



Informatique
MIAGE



Mathématiques
et applications



Biologie-Santé
Biologie
végétale

Ensemble, créons une synergie pour :



consolider une offre
de formation adaptée
à vos domaines
d'expertise



faire évoluer
nos outils
pédagogiques



adapter notre
équipement
aux évolutions
technologiques



renforcer la
professionnalisation
de nos formations

**« Nous verser votre Taxe d'Apprentissage,
c'est transformer votre impôt en
investissement pour l'avenir ! »**

Des atouts significatifs

Plus de 20 formations proposées en alternance de la Licence professionnelle au Master 2.

Des liens forts avec une quarantaine de structures de recherche.

Un service dédié à la préparation et à l'insertion socioprofessionnelle : la CLIP Sciences.

Un Pôle Pédagogie de proximité pour accompagner le développement des compétences au sein des formations.

**Plus de 1000
diplômés par an**

dont 570 de Master 2

96 %

des diplômés de Licence pro.
sont en poste après 18 mois*

97 %

des diplômés de Master
sont en poste après 30 mois*

* Source : enquête SUIO - Décembre 2020 - Domaine Sciences, technologie, santé

Comment verser votre taxe ?

1

Vous pouvez choisir de verser tout ou partie des 13% du Solde de la Taxe d'Apprentissage directement à la Faculté des sciences et des techniques, avant le 31 mai de l'année en cours.

Vous remplissez le formulaire de la Taxe d'Apprentissage en ligne, sur le site web : <https://univ-nantes.agires.com>

2

Choisir « Oui » à la question « Souhaitez-vous financer un diplôme ou un site particulier de notre établissement ? »

Choisir ensuite l'entité **UFR SCIENCES ET TECHNIQUES 0442077U** et saisir le montant que vous voulez nous verser. *Vous pouvez préciser, si vous le voulez, le ou les diplômés à qui vous voulez attribuer votre taxe.*

3

Vous effectuez votre versement par carte bancaire, virement ou bien par chèque à l'ordre de l'Agent Comptable de Nantes Université ; en suivant les instructions qui vous ont été données sur le formulaire.

4

Dès que nous accusons réception de votre paiement, vous recevez automatiquement un reçu libératoire.

« Ensemble contribuons à créer le futur ! »



Une question...

- **Concernant nos formations ?** Contactez la Cellule Locale d'Insertion Professionnelle (CLIP) Sciences :
clip-sciences@univ-nantes.fr - 02 51 12 56 53
- **Relative au versement de votre Taxe d'Apprentissage et vos démarches administratives ?** Renseignez-vous auprès de notre Service Financier de Proximité :
bufi-sciences@univ-nantes.fr - 02 51 12 52 09